

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2309

19 septembre 2013

SOMMAIRE

CBRE Global Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF	110824	Ipes (Luxembourg) S.A.	110811
CB Richard Ellis Global Alpha Series S.à r.l.	110824	Jafar S.A.	110831
CETP II Foundry Finance S.à r.l.	110786	Jakyval S.A.	110831
Chatel Investments S.A.	110828	Jall Fashion Group	110832
Chez Manu	110828	Jean Charles Noel S.à r.l.	110832
CIT Luxembourg Cobblestone Leasing, Sàrl	110786	Kani Lux Holdings S.à r.l.	110788
Cogeco Cable Luxembourg Finance S.à r.l.	110825	Kansole Lux S.à r.l.	110832
Compta Plan Lux	110786	Kauri Cab Valentina S.à r.l.	110832
COPE S.A.	110824	Kauri Holdings	110832
Corso Contracting S.à r.l.	110827	K-Consulting S.à r.l.	110829
Danaher European Finance S.A.	110817	Kinua	110788
Danaher European Finance S.à r.l.	110817	Komohana Investments S.à r.l.	110787
Ferlux Investment S.A.	110789	Kulczyk Investments S.A.	110788
Fincap S.A.	110790	Kuni S.A.	110788
FO Solutions S.à r.l.	110790	Larry II Berlin Hellersdorf S.à r.l.	110832
Foto Sollux & Services S.A.	110791	Moncler T&A	110789
Heron City S.à r.l.	110787	Segeco S.A.	110814
IBTD International S.A.	110814	Skandia Invest S.A.	110813
ICAP Luxembourg Holdings (No.1) S.à r.l.	110811	SKI ITW BD S.à r.l.	110811
ICAP Luxembourg Holdings (No.2) S.à r.l.	110814	Slov 1 S.à r.l.	110813
Icare Finance S.A.	110811	Société de la Bourse de Luxembourg ...	110812
ID & A S.à r.l.	110816	SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., société de gestion de patrimoine familial	110812
Ifies S.A.	110816	Société Financière Saka S.A., SPF	110812
Ifile S.A.	110816	Solution Informatique S.à r.l.	110814
Indaz S.A.	110786	STAR Private Equity Opportunities S.A. SICAR	110791
Infrastructure JVCo (Lime) S.à r.l.	110787	Telecom Luxembourg Private Operator S.A.	110811
Innovation and Technology Systems G.m.b.H.	110789	Third Millennium Investments S.A.	110815
International Corporate Technologies Holding S.A.	110789	Treastone Holding S.à r.l. / B.V.	110792
International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg	110787	Vega 1971 S.à r.l.	110815
		VIToLux S.A.	110816
		Votij S.A.	110815
		WRCA (Luxembourg) Holdings S.à r.l. ...	110815

CIT Luxembourg Cobblestone Leasing, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 78.618.

En date du 7 mai 2013, l'associé unique de la Société a nommé M. Christophe Paul ayant comme adresse le 1 CIT Drive, Livingstone NJ 07039 Etats-Unis d'Amérique comme gérant de la Société pour un mandat à durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose donc comme suit:

- Anthony Diaz,
- Markus Weisseis,
- Jean B Stein; et
- Christophe Paul.

De plus, M. Paul a été également nommé, en date du 7 mai 2013, gérant-délégué en accord avec les termes de l'article 8 des statuts de la Société. Son mandat prendra fin en même temps que son mandat d'administrateur.

Enfin, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg avec effet au 25 mai 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

CIT Luxembourg Cobblestone Leasing S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013106723/23.

(130129292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Indaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.964.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106956/10.

(130130445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Compta Plan Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 8E, Zone Industrielle Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 152.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013107767/9.

(130130593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CETP II Foundry Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.887.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CETP II Foundry Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013107756/12.

(130131405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Heron City S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 161.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106947/9.

(130129925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Infrastructure JVCo (Lime) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 120.541.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013106958/10.

(130129835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

ITI Holdings S.A., ITI Group or Grupa ITI, International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 29.742.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106959/11.

(130129998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Komohana Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.255.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 Juin 2013

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat de gérant.
3. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant.
4. Mme Nicola FOLEY, administrateur de sociétés, née à Dublin (Irlande), le 6 octobre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.
5. M. Yann CHAUMOND, administrateur de sociétés, né à Mons (Belgique), le 16 septembre 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
6. Mme Gwenaëlle BARVAUX, administrateur de sociétés, née à Libramont (Belgique), le 2 novembre 1989, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Komohana Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013108093/24.

(130131698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Kulczyk Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 126.198.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013108094/13.

(130130693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Kani Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 151.969.

Extrait annulant le contrat de cession de parts de la Société daté du 18 juin 2010

Il a été décidé en date du 30 avril 2013 d'annuler le contrat de cession de parts sociales selon lequel ContourGlobal Aguila Holdings Limited a transféré ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 100 parts sociales, transférées à la Société ContourGlobal Hydro Brazil LLC, une société à responsabilité limitée constituée et soumise aux lois des Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social à 650 Madison Avenue, 22^{ème} étage, NY 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique et inscrite au département des sociétés de New-York sous le numéro 3722543.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Kani Lux Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2013108091/17.

(130131023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Kinua, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5312 Contern, 2, Bourgheid.

R.C.S. Luxembourg B 169.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108092/9.

(130130590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Kuni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 54, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 164.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises le 10 mai 2013 par l'associé unique:

- Accepte la démission du commissaire aux comptes, la société ALPHA EXPERT S.A. avec effet au 1^{er} janvier 2013, avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, RCSL B88567.

- Nomme comme nouveau commissaire aux comptes Madame Sylvianne Claude avec effet au 1^{er} janvier 2013, résidant professionnellement L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en Pan 2017;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108119/15.

(130131502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Moncler T&A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 164.918.

—
Cession de parts sociales

Suite à la cession de parts en date du 18 avril 2013, le capital social de la société se répartit de la façon suivante:

MONCLER T&A Sàrl

PHAN Alexandre 100 parts sociales

TOTAL: 100 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013108048/13.

(130130225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Innovation and Technology Systems G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 20, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 80.819.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108051/9.

(130131113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

INCOTECH, International Corporate Technologies Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1467 Howald, 42, rue Henri Entringer.

R.C.S. Luxembourg B 55.447.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INCOTECH S.à r.l.

Fiduciaire des Classes Moyennes S.A.

Référence de publication: 2013108052/11.

(130131065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Ferlux Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 22.541.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 juillet 2013, Madame Roselyne CANDIDO-MICHEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Messieurs Giacomo DI BARI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires, KOFFOUR S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Guy BAUMANN, représentant permanent; LANNAGE S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Yves BIEWER, représentant permanent, et VALON S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Guy KETTMANN, représentant permanent.

Le mandat des Administrateurs élus s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016.

Luxembourg, le 01.08.2013.

Pour: FERLUX INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013111149/21.

(130135130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

FO Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 152.844.

L'an deux mil treize, le dix-huit juillet,
Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Cuong HUA, salarié, né à Cao Thang / Saigon, Vietnam, le 19 juin 1975, demeurant à B-6700 Sterpenich, 39, rue de la Gendarmerie.

Après avoir établi, au moyen de l'acte de constitution qu'il possède toutes les parts de la société à responsabilité limitée FO SOLUTIONS s.à r.l. avec siège à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, immatriculée au RCSL sous le numéro B 152.844, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2010, publié au Mémorial C numéro 1295 du 22 juin 2010 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-8399 Windhof, 11, rue des 3 Cantons.

La première phrase de l'article 2 des statuts est modifiée en conséquence comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.» La deuxième phrase de l'article 2 des statuts est modifiée comme suit:

«Il peut être transféré dans les limites de la Commune de Koerich par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.»

Objet social:

L'assemblée décide d'élargir l'objet de la société de sorte que la phrase suivante sera ajoutée à la fin du deuxième alinéa de l'article 3 des statuts:

«La société a également pour objet tous travaux de comptabilité tant pour son propre compte que pour le compte d'autres sociétés.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: C. HUA, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 19 juillet 2013. Relation: CAP/2013/2707. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme.

Capellen, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013111168/38.

(130134615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Fincap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 128.176.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 juillet 2013

Monsieur Régis DONATI est renommé administrateur et Monsieur Robert REGGIORI est renommé commissaire aux comptes.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

FINCAP S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013111158/16.

(130135087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Foto Sollux & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 168.315.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2013

- L'assemblée Générale confirme Madame LARDOT avec adresse privée à 21, rue d'Ellemelle à B-4557 Seny dans ses qualités d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale 2018.
- L'assemblée Générale révoque comme administrateur et administrateur délégué: Monsieur Thierry DELREZ avec adresse privée à 110, rue de Velroux à B-4460 Grace Hollogne.
- L'assemblée Générale révoque comme administrateur: Madame Sylviane WYNS avec adresse privée à 110, rue de Velroux à B-4460 Grace Hollogne.
- L'assemblée Générale nomme comme administrateur: Monsieur Jean-Paul DESPAS avec adresse privée à 66 Puttestraat à B-9620 Zottegem.
- L'assemblée Générale nomme comme administrateur: Monsieur Jacques NAALDEN avec adresse privée à 95A rue supexhe à B-4672 Blegny.
- L'assemblée Générale nomme comme administrateur: Madame Sabine PAPARGYRIOU avec adresse privée à 95A rue supexhe à B-4672 Blegny.
- L'assemblée Générale nomme comme administrateur délégué: Monsieur Jean-Paul DESPAS avec adresse privée à 66 Puttestraat à B-9620 Zottegem.
- Les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué sont valables jusqu'à révocation.
- L'administrateur délégué est nommé pour une durée indéterminée.

Extrait sincère et conforme
FOTO SOLLUX & SERVICES S.A.
2A/46 Route d'Eselborn
L-9706 Clervaux
Le mandataire

Référence de publication: 201311169/29.

(130134670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

STAR Private Equity Opportunities S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 163.835.

—

Il a été décidé par l'assemblée générale ordinaire en date du 29 juin 2012:

1. d'accepter les démissions avec effet au 1^{er} juillet 2012 de leur fonction d'administrateur:
 - Monsieur Roesch Philippe, né le 18/07/1967 à Strasbourg (France), résidant au 64, Schumannstrasse, D-60325 Francfort-sur-le-Main, Allemagne;
 - Monsieur Zaboji Peter, né le 25/12/1943 à Budapest (Hongrie), résidant au 117, Dufourstrasse, CH-9000 St. Gallen, Suisse.
2. Et il a été décidé de nommer en leur qualité d'administrateur avec effet au 1^{er} juillet 2012:
 - Monsieur Thomas Melchior, né le 14/04/1964 à Merzig (Allemagne), résidant professionnellement au 334, Route de Mondorf L-3260 Bettembourg, Grand Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Torsten Ries, né le 09/08/1977 à Marburg (Allemagne), résidant professionnellement Seestraße 46, CH-8598 Bottighofen, Suisse.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017 qui se tiendra en 2018.

Et il a été décidé par l'assemblée générale ordinaire en date du 14 juin 2013 de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, KPMG Luxembourg S.à.r.l, société ayant son siège social 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2013 à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111666/25.

(130134833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Treastone Holding S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.151,20.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Felix.

R.C.S. Luxembourg B 179.150.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the first day of July,
before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Maitland Trustees (IOM) Limited, a company incorporated under the laws of the Isle of Man, with its registered office at Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, acting in its capacity as trustee of the Subtilia Trust,

being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Treadstone Holding B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated under Dutch law, having its official seat (statutaire zetel) in Amstelveen, the Netherlands, and its office address at Oosteinderweg 478, 1432 BP Aalsmeer, the Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce under number 34090603 (the Company),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that the Sole Shareholder holds 40 shares representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company;

II. that by a resolution of the management board of the Company validly adopted on 28 June 2013, copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer its principal place of business, principal establishment, central administration and place of effective management (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg effective as of the date hereof;

III. that it results from the balance sheet of the Company, that, as of 31 May 2013, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital (and share premium, if any) of the Company, a copy of such balance sheet, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities;

IV. that it further results among others from a certificate dated 28 June 2013, issued by the management of the Company that the net worth of the Company is estimated to be at least equal to eighteen thousand one hundred fifty-one euro and twenty eurocent (EUR 18,151.20) and that since the date of the balance sheet and as of the date hereof, no material change in the business of the Company and in the Company's affairs has occurred which would imply that the balance sheet of 31 May 2013 has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities;

V. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the principal place of business, principal establishment, central administration and effective place of management (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) of the Company from Oosteinderweg 478, 1432 BP Aalsmeer, the Netherlands, to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect as per the present notarial deed and without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to set the principal place of business, principal establishment, central administration and effective place of management (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) of the Company at 63, Boulevard Prince Felix, L-1513 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges that (i) although the Company continues to have its official seat in the Netherlands and therefore continues to be a validly incorporated Dutch company, the Company now has its second domicile in the Grand Duchy of Luxembourg and (ii) pursuant to article 159 of the Luxembourg companies law of August 10, 1915, as amended, the Company has obtained the Luxembourg nationality and is subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company as of 31 May 2013.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company shall operate in the Grand Duchy of Luxembourg in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name of "Treadstone Holding S.à r.l./B.V." and to proceed to the amendment and complete restatement of its articles of association. The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

"ARTICLES OF ASSOCIATION:

1. Definitions.

1.1 In these Articles of Association the following words shall have the following meanings:

- (a) Offeror: has the meaning assigned thereto in Article 12.2.
- (b) Share: a share in the capital of the Company;
- (c) Shareholder: a holder of one or more Shares;
- (d) General Meeting: the body of the Company consisting of Shareholders entitled to vote and usufructuaries and pledgees with voting rights, or a meeting of Persons with Meeting Right (as the case may be);
- (e) Management Board: the management board of the Company;
- (f) Subsidiary:
 - (i) a legal person in which the legal person or one or more of its subsidiaries, pursuant to an agreement with other persons entitled to vote or otherwise, can exercise, solely or jointly, more than one half of the voting rights at a general meeting; or
 - (ii) a legal person of which the legal person or one or more of its subsidiaries is a member or shareholder and, pursuant to an agreement with other persons entitled to vote or otherwise, can appoint or dismiss, solely or jointly, more than one half of the directors or officers or of the supervisory board members, also if all persons entitled to vote were to cast their vote.
- (g) Interested Parties: has the meaning assigned thereto in Article 12.2;
- (h) in writing: by letter, by telecopier, by e-mail, or by a legible and reproducible message otherwise electronically sent, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;
- (i) Distributable Equity: the part of the Company's equity which may be distributed to the Shareholders pursuant to the Law;
- (j) Company Body: the Management Board or the General Meeting;
- (k) Persons with Meeting Right: a Shareholder, and any usufructuary or pledgee with voting rights in respect of one or more Shares and/or Meeting Right;
- (l) Meeting Right: the right to attend the General Meeting and to address the meeting in person or through a representative authorized in writing, and the other rights designated by Law to persons to which Meeting Right is attached;
- (m) Law: any applicable law or regulation in the Netherlands and/or the Grand Duchy of Luxembourg, as the case may be.

1.2 References to Articles shall be deemed to refer to articles of these Articles of Association, unless the contrary is apparent.

2. Name, Official seat and Duration.

- 2.1 The Company is a private limited liability company and its name is: Treadstone Holding S.à r.l. / B.V.
- 2.2 The official seat of the Company is in Amstelveen, the Netherlands.
- 2.3 The principal place of business, principal establishment, central administration and place of effective management of the Company is in Luxembourg.
- 2.4 The Company may have branch offices elsewhere, also outside the Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.5 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3. Objects.

- 3.1 The objects of the Company are:
 - (a) the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin; and

(b) to prepare and execute pension schemes as well as to enter into life insurance agreements, annuity agreements and similar agreements, provided that such acts shall not result in the Company being an (life)insurer (levensverzekeraar) within the meaning of article 1:1 of the Dutch Financial Supervision Act (Wet op het financieel toezicht).

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its Subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Share capital.

4.1 The issued capital of the Company equals eighteen thousand one hundred fifty-one euro and twenty eurocent (EUR 18,151.20) and is divided into forty (40) Shares with a nominal value of four hundred fifty-three euro and seventy-eight eurocent (EUR 453.78) each

4.2 All Shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

4.3 Towards the Company, the Shares are indivisible. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

5. Register of Shareholders.

5.1 Each Shareholder, each pledgee of Shares and each usufructuary of Shares is required to state his address to the Company in writing.

5.2 The Management Board shall keep a register of Shareholders in which the names and addresses of all Shareholders are recorded, showing the date on which they acquired the Shares, the date of acknowledgement by or serving upon the Company and the nominal value paid in on each Share stating that the full nominal amount has been paid in.

5.3 The names and addresses of pledgees and usufructuaries of Shares shall also be entered into the register of Shareholders, showing the date on which they acquired the right and the date of acknowledgement by or serving upon the Company.

5.4 On application by a Shareholder or a pledgee or usufructuary of Shares, the Management Board shall furnish an extract from the register of Shareholders, free of charge, insofar as it relates to the applicant's rights in respect of a Share.

5.5 The register of Shareholders shall be kept accurate and up-to-date. All entries and notes in the register shall be signed by one or more persons authorized to represent the Company.

5.6 The Management Board shall make the register available at the Company's principal establishment, central administration and place of effective management in Luxembourg, for inspection by the Shareholders.

6. Issuance of Shares.

6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the General Meeting, taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to issue Shares shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

6.2 A resolution to issue Shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

6.3 The provisions of Articles 6.1 and 6.2 shall apply by analogy to the granting of rights to subscribe for Shares, but do not apply to the issuance of Shares to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

6.4 The issue of Shares shall furthermore require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary officiating in the Netherlands, to which deed those involved in the issuance shall be parties.

7. Rights of Pre-emption.

7.1 Upon issuance of Shares, each Shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of his Shares, subject to the provisions of Articles 7.2, 7.3 and 7.4 Shareholders shall have a similar right of pre-emption if rights are granted to subscribe for Shares.

7.2 Shareholders shall have no right of pre-emption on Shares which are issued to employees of the Company or of a Subsidiary.

7.3 Prior to each single issuance of Shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the General Meeting.

7.4 Shareholders shall have no right of pre-emption in respect of Shares which are issued to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

8. Payment on Shares.

8.1 The full nominal value of each Share and any share premium relating thereto must be paid upon issuance.

8.2 Payment on a Share must be made in cash insofar as no non-cash contribution has been agreed on. Payment in foreign currency may only be made with the approval of the Company and with due observance of the relevant provisions of the Law.

9. Own Shares.

9.1 When issuing Shares, the Company may not subscribe for its own Shares.

9.2 The Company may acquire fully paid-in Shares, subject to the relevant provisions of, and with due observance of the limitations prescribed by, the Law.

9.3 The Company may grant loans with a view to a subscription for or an acquisition of Shares, to the extent permitted by the Law.

10. Reduction of the Issued Capital.

10.1 The General Meeting may resolve to reduce the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall be taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg and a deed of amendment of these articles of association, to be executed before a notary registered in the Netherlands.

10.2 The reduction of the Company's issued capital shall be effected in accordance with the relevant provisions prescribed by the Law and be subject to the relevant provisions of the Law.

10.3 The notice of a General Meeting at which a resolution to reduce the Company's issued capital shall be proposed, shall state the purpose of the capital reduction and the manner in which it is to be achieved. The provisions in these Articles of Association relevant to a proposal to amend the Articles of Association shall apply by analogy.

11. Transfer of Shares.

11.1 The transfer of Shares shall require a notarial deed in the Netherlands, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the transfer shall be parties.

11.2 Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to the transferred Share(s) can only be exercised after the Company has acknowledged said transfer or said deed has been served upon it in accordance with the relevant provisions of the Law.

12. Blocking Clause (offer to co-Shareholders).

12.1 A transfer of one or more Shares can only be effected with due observance of the provisions set out in this Article 12, unless (i) all co-Shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall then be valid for a period of three months, or (ii) the Shareholder concerned is obliged by Law to transfer his Shares to a former Shareholder.

12.2 A Shareholder wishing to transfer one or more of his Shares (Offeror) shall first offer to sell such Shares to his co-Shareholders. Such offer shall be made by the Offeror by means of a written notification to the Management Board, stating the number of Shares he wishes to transfer. Within two weeks of receipt of this notification, the Management Board shall give notice of the offer to the co-Shareholders. Co-Shareholders interested in purchasing one or more of the Shares on offer (Interested Parties) must notify the Management Board within one month after said notices from the Management Board have been sent; notifications from co-Shareholders received later shall not be taken into account. If the Company itself is a co-Shareholder, it shall only be entitled to act as an Interested Party with the consent of the Offeror.

12.3 The price at which the Shares on offer can be purchased by the Interested Parties shall be mutually agreed between the Offeror and the Interested Parties or by one or more experts appointed by them. If they do not reach agreement on the price or the expert or experts, as the case may be, the price shall be set by one or more independent experts to be appointed on the request of one or more of the parties concerned by the chairman of the Luxembourg Chamber of Commerce. If an expert is appointed, he shall be authorized to inspect all books and records of the Company and to obtain all such information as will be useful to him in setting the price.

12.4 Within one month of the price being set, the Interested Parties must give notice to the Management Board of the number of the Shares on offer they wish to purchase. An Interested Party who fails to submit notice within said term shall no longer be counted as an Interested Party. Once the notice mentioned in the preceding sentence has been given, an Interested Party can only withdraw with the consent of the other Interested Parties.

12.5 If the Interested Parties wish to purchase more Shares in the aggregate than have been offered, the Shares on offer shall be distributed among them. The Interested Parties shall determine the distribution by mutual agreement. If they do not reach agreement on the distribution within two weeks from the notice to the Management Board referred to in Article 12.4, the Shares on offer shall be distributed among them by the Management Board, as far as possible in

proportion to the shareholding of each Interested Party at the time of the distribution. However, the number of Shares on offer allocated to an Interested Party cannot exceed the number of Shares he wishes to purchase.

12.6 The Offeror may withdraw his offer up to one month after the day on which he is informed to which Interested Party or Parties he can sell all the Shares on offer and at what price.

12.7 If it is established that none of the co-Shareholders is an Interested Party or that not all Shares put on offer shall be purchased for payment in cash, the Offeror may freely transfer the total number of the Shares on offer, and not part thereof, up to three months thereafter.

12.8 All notifications and notices referred to in this Article 12 shall be made by certified mail or against acknowledgement of receipt. Each time the Management Board receives such notification or notice, it shall immediately send a copy thereof to the Offeror and all Interested Parties (with the exception of the sender), unless indicated otherwise hereinabove.

12.9 All costs of the appointment of the expert or experts, as the case may be, and their determination of the price, shall be borne by:

- a. the Offeror if he withdraws his offer;
- b. the Offeror for one half and the buyers for the other half, provided that if the Shares are purchased by one or more Interested Parties, each buyer shall contribute to such cost in proportion to the number of Shares purchased by that buyer;
- c. the Company if the offer has not been accepted in full or only in part.

12.10 In the event of (i) application of the regulation on the restructuring of debts of a natural person in respect of a Shareholder, (ii) suspension of payments or bankruptcy of a Shareholder, (iii) the appointment of a custodian to administer the affairs of a Shareholder, (iv) a court decision pursuant to which one or more assets of a Shareholder are placed under curatorship as a result of his physical or mental condition, or (v) the death of a Shareholder, the Shares of such Shareholder must be offered for sale in accordance with the foregoing provisions of this Article 12. The offer must be made within three months after the relevant event has occurred and the offer cannot be withdrawn. If, after one month has lapsed following the offer, it is established that none of the co-Shareholders is an Interested Party or that not all of the Shares on offer are purchased for payment in cash, the Shareholder concerned or his successor in title (if applicable) may retain his Shares.

If the offer is not made within said term of three months, the Company shall irrevocably be empowered to make such offer and, if all Shares on offer are purchased, to transfer such Shares to the purchaser or purchasers. In that event, the Company shall pay the purchase price to the entitled party, after deduction of the expenses chargeable to him. If the Company makes the offer, the Management Board shall immediately give notice thereof to the Shareholder concerned (or his successor in title).

12.11 The preceding provisions of this Article 12 shall apply by analogy to rights to subscribe for Shares and rights of pre-emption.

13. Pledge and Usufruct.

13.1 The provisions of Article 11 shall apply by analogy to the pledging of Shares and to the creation or transfer of a usufruct in Shares. The pledging of Shares and the creation or transfer of a usufruct in Share shall furthermore be subject to the relevant provisions prescribed by the Law.

13.2 On the creation of a right of pledge in a Share and on the creation or transfer of a usufruct in a Share, the voting rights attributable to such Share may not be assigned to the pledgee or the usufructuary.

14. Management Board Members.

14.1 The Management Board shall consist of one or more members A and one or more members B. The number of Management Board members shall be determined by the General Meeting.

Both individuals and legal entities can be Management Board members.

14.2 Management Board members are appointed by the General Meeting for an indefinite period.

14.3 A Management Board member may be suspended or dismissed by the General Meeting at any time and without cause.

14.4 The authority to establish a remuneration and other conditions of employment for Management Board members is vested in the General Meeting.

15. Duties and Decision-making of the Management Board.

15.1 The Management Board shall be entrusted with the management of the Company. In performing their duties the Management Board members shall act in accordance with the interests of the Company and the enterprise connected with it.

15.2 All resolutions of the Management Board shall be adopted by more than half of the votes cast. All resolutions of the Management Board shall be adopted by more than half of the of the managers present or represented, provided that if the General Meeting of Shareholders have appointed one or several Management Board member A and one or several

Management Board member B, at least one (1) Management Board member A and one (1) Management Board member B shall vote in favor of the resolution.

In the case of a plurality of members of the Management Board, written notice of any meeting of the Management Board will be given to all members, in writing, at least twenty-four (24) hours in advance. A meeting of the Management Board can be convened by any member of the Management Board. Such notice may be waived if all the members of the Management Board are present or represented at a meeting of the Management Board.

A member of the Management Board may act at a meeting of the Management Board by appointing in writing another member as his/her proxy.

A member of the Management Board may also participate in a meeting of the Management Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the members of the Management Board taking part in the meeting to be identified and to deliberate.

15.3 The Management Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Management Board shall be validly taken by a majority of the votes of the members present or represented. The resolutions of the Management Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

15.4 Management Board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all Management Board members then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions. Adoption of resolutions in writing shall be effected by written statements from all Management Board members then in office.

15.5 Resolutions of the Management Board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the Management Board. Minutes of the meetings of the Management Board shall be signed by any members of the Management Board.

15.6 The Management Board may establish further rules regarding its decision-making process and working methods. In this context, the Management Board may also determine the duties for which each Management Board member in particular shall be responsible. The General Meeting may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

15.7 A Management Board member shall not participate in deliberations and the decision-making process in the event of a direct or indirect personal conflict of interest between that Management Board member and the Company and the enterprise connected with it. If there is such personal conflict of interest in respect of all Management Board members, the preceding sentence does not apply and the Management Board shall maintain its authority.

16. Representation.

16.1 The Company shall be represented by the Management Board. A Management Board member A and a Management Board member B, acting jointly, shall also be authorized to represent the Company.

16.2 The Management Board may appoint officers with general or limited power to represent the Company. Each officer shall be competent to represent the Company, subject to the restrictions imposed on him. The Management Board shall determine each officer's title. Such officers may be registered at the Commercial Register, indicating the scope of their power to represent the Company. The authority of an officer thus appointed may not extend to any transaction where the Company has a conflict of interest with the officer concerned or with one or more Management Board members.

17. Vacancy or Inability of the Management Board Members.

17.1 If a seat is vacant on the Management Board ('ontstentenis') or a Management Board member is unable to perform his duties ('belet'), the remaining Management Board members shall be temporarily entrusted with the management of the Company, provided that at least one member A and one member B are not absent or prevented from performing their duties.

17.2 If all Management Board members or the sole Management Board member of a certain class are absent or prevented from performing their duties, the person appointed for that purpose by the General Meeting, shall be temporarily entrusted with the management of the Company together with the Management Board member or Management Board members of the other class, or together with the person appointed by the General Meeting for the purpose of being temporarily entrusted with the management of the Company.

18. Financial Year and Annual Accounts.

18.1 The Company's financial year shall be the calendar year.

18.2 Within the period prescribed by the Law, the Management Board shall prepare annual accounts, and shall deposit the same for inspection by the Shareholders at the Company's principal establishment, central administration and place of effective management in Luxembourg.

18.3 The annual accounts shall consist of a balance sheet, a profit and loss account and explanatory notes.

18.4 The annual accounts shall be signed by the Management Board members. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

18.5 The Company may, and if the Law so requires shall, appoint an accountant to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the General Meeting.

18.6 The Company shall ensure that the annual accounts and, insofar as required, the annual report and the information to be added by virtue of the Law are kept at its principal establishment, central administration and place of effective management in Luxembourg as from the day on which notice of the annual General Meeting is given. Shareholders may inspect the documents at that place and obtain a copy free of charge.

18.7 The annual accounts, the annual report, the information to be added by virtue of the Law and the audit by an accountant, as well as deposition of documents at the Commercial Register, shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law.

19. Adoption of the Annual Accounts and Discharge.

19.1 The General Meeting shall adopt the annual accounts.

19.2 After adoption of the annual accounts, the General Meeting shall pass a resolution concerning release of the members of the Management Board from liability for the exercise of their duties, insofar as the exercise of such duties is reflected in the annual accounts or otherwise disclosed to the General Meeting prior to the adoption of the annual accounts. The scope of a release from liability shall be subject to limitations by virtue of the Law.

20. Profits and Distributions.

20.1 Out of the net profits earned in a financial year, an amount of five percent (5%) of the net profits shall be added to a legal reserve of the Company, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

20.2 The allocation of the profits remaining after application of Article 20.1 shall be determined by the General Meeting.

20.3 Distribution of profits shall be made after adoption of the annual accounts if permissible under the Law given the contents of the annual accounts.

20.4 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(a) the Management Board must draw up interim accounts;

(b) the interim accounts must show that Distributable Equity is available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by the amount of the Distributable Equity;

(c) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Management Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(d) the Company may not know or reasonably should expect that after the distribution, the Company would be unable to continue the payment of its due debts.

20.5 Distribution on Shares shall be made payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.

20.6 Distributions on Shares may be made only up to an amount which does not exceed the amount of the Distributable Equity and only with due observance of the Law. No resolution of the General Meeting to distribute shall have effect without the consent of the Management Board. The Management Board may withhold such consent only if it knows or reasonably should expect that after the distribution, the Company will be unable to continue the payment of its due debts.

20.7 A claim of a Shareholder for payment of a distribution on Shares shall be barred after five years have elapsed.

20.8 In calculating the amount of any distribution on Shares, Shares held by the Company shall be disregarded.

21. General Meetings.

21.1 The annual General Meeting shall be held within six months after the end of the financial year.

21.2 Other General Meetings shall be held as often as the Management Board deems such necessary.

21.3 One or more Persons with Meeting Right representing individually or jointly at least one per cent (1%) of the Company's issued capital may request the Management Board in writing to convene a General Meeting, stating specifically the subjects to be discussed. If the Management Board has not sufficiently taken such action that the meeting can be held within four weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorized to convene a meeting themselves.

22. Notice, Agenda and Venue.

22.1 Notice of General Meetings of Shareholders shall be given by the Management Board, without prejudice to the provisions of Article 21.3.

22.2 The agenda of this annual General Meeting shall contain, inter alia, the following subjects for discussion:

a. discussion of the annual report (unless an exemption under the Law applies to the Company);

b. discussion and adoption of the annual accounts;

c. the granting of discharge to Management Board members;

d. allocation of profits;

e. the fulfillment of vacancies;

f. assignment or replacement of the person as referred to in Article 17; and

g. other subjects announced with due observance of this Article 22.

22.3 Notice of the meeting shall be given at least eight days before the day of the meeting.

22.4 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in Article 22.3.

22.5 A subject for discussion of which discussion has been requested in writing not later than thirty days before the day of the meeting by one or more Persons with Meeting Right who individually or jointly represent at least one per cent (1%) of the Company's issued capital, shall be included in the notice or shall be notified in the same way as the other subjects for discussion, provided that no important interest (zwaarwichtig belang) of the Company dictates otherwise.

22.6 The notice of the meeting shall be sent to the addresses of the Persons with Meeting Right, shown in the register referred to in Article 5.

22.7 Convening notices to a General Meeting may be waived if all the Shareholders are present or represented at the relevant meeting.

22.8 General Meetings shall, as a rule, be held in the municipality in which, according to these Articles of Association, the Company has its official seat. General Meetings of Shareholders may also be held in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

23. Admittance and Meeting Right.

23.1 Each Person with Meeting Right shall be entitled to attend any General Meeting, to address that meeting and, if the voting rights accrue to him, to exercise his voting rights. Persons with Meeting Right may be represented in a General meeting by a proxy authorized in writing.

23.2 At a meeting, each Person with Meeting Right or his representative must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

23.3 The Management Board members shall, as such, have the right to give advice in the General Meetings.

23.4 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

24. Chairperson and Secretary of the Meeting.

24.1 The chairperson of a General Meeting shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a Management Board member shall act as chairperson, or, if no Management Board member is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson. The meeting shall appoint a scrutineer.

24.2 The chairperson of the meeting shall appoint a secretary for the meeting.

25. Minutes and Recording of Shareholders' Resolutions.

25.1 The secretary of a General Meeting shall keep minutes of the proceedings at the meeting. The minutes shall be signed by the chairperson, the secretary and the scrutineer of the meeting and by any Shareholder attending the meeting expressing the wish to do so.

25.2 The chairperson of the meeting or those who convened the meeting may determine that a notarial report must be prepared of the proceedings at the meeting. The notarial report shall be co-signed by the chairperson of the meeting.

25.3 The Management Board shall keep record of all resolutions adopted by the General Meeting. If the Management Board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting or the chairperson's representative shall ensure that the Management Board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg for inspection by the Persons with Meeting Right. Each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records at not more than the actual cost.

26. Adoption of Resolutions.

26.1 Each Share confers the right to cast one vote.

26.2 To the extent that the Law or these Articles of Association do not provide otherwise, all resolutions of the General Meeting shall be adopted by more than half of the votes cast, which majority shall represent at least one half of the Company's issued and outstanding capital. If less than one-half of the Company's issued and outstanding capital is represented, a new meeting shall be convened by registered mail at which the resolution shall be adopted by a simple majority of the votes cast, irrespective of the part of the Company's issued capital represented at such meeting.

26.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be deemed to have been rejected.

26.4 If the formalities for convening and holding of General Meetings, as prescribed by Law or these Articles of Association, have not been complied with, valid resolutions by the General Meeting may only be adopted in a meeting if all Persons with Meeting Right have consented to the decision-making process taking place and prior to the decision-making process, Management Board members have been given the opportunity to render advice.

26.5 No voting rights may be exercised in the General Meeting for any Share held by the Company or a Subsidiary. However, pledges and usufructuaries of Shares owned by the Company or a Subsidiary are not excluded from exercising

the voting rights, if the right of pledge or the usufruct was created before the Share was owned by the Company or such Subsidiary. The Company or a Subsidiary may not exercise voting rights for a Share in which it holds a right of pledge or a usufruct.

26.6 When determining how many votes are cast by Shareholders, how many Shareholders are present or represented, or which part of the Company's issued capital is represented, no account shall be taken of Shares for which, pursuant to the Law or these Articles of Association, no vote can be cast.

27. Voting.

27.1 All voting shall take place orally. The chairperson is, however, entitled to decide that votes be cast by a secret ballot. If it concerns the holding of a vote on persons, anyone present at the meeting with voting rights may demand a vote by a secret ballot. For the purposes of this paragraph "in writing" shall mean: by means of secret, unsigned ballot papers.

27.2 Blank and invalid votes shall not be counted as votes.

27.3 The chairperson's decision at the meeting on the result of a vote shall be final and conclusive. The same shall apply to the contents of an adopted resolution if a vote is taken on an unwritten proposal. However, if the correctness of such decision is challenged immediately after it is pronounced, a new vote shall be taken if either the majority of the persons with voting rights present at the meeting or, where the original vote was not taken by roll call or in writing, any person with voting rights present at the meeting, so demands. The legal consequences of the original vote shall be made null and void by the new vote.

28. Adoption of Resolutions without holding Meetings.

28.1 For so long as the Company does not have more than twenty-five Shareholders, resolutions of the General Meeting may also be adopted in a manner other than at a meeting, provided that all Persons with Meeting Right have given consent to such decision-making process in writing. The votes shall be cast in writing. Prior to the adoption of resolutions, Management Board members shall be given the opportunity to render advice.

28.2 Each Shareholder must ensure that the Management Board is informed of the resolutions thus adopted as soon as possible in writing. As soon as the Management Board is acquainted with the resolution, it shall keep record thereof and add such record to those referred to in Article 25.1.

29. Amendments to the Articles of Association.

29.1 The General Meeting may resolve to amend these Articles of Association by a resolution adopted with a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to amend these Articles of Association shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. When a proposal to amend these Articles of Association is to be made at a General Meeting, the notice of such meeting must state so and a copy of the proposal, including the verbatim text thereof, shall be deposited and kept available at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg for inspection by the Persons with Meeting Right, until the conclusion of the meeting. From the day of deposit until the day of the meeting, a Person with Meeting Right shall, on application, be provided with a copy of the proposal free of charge. An amendment of these Articles of Association shall further be laid down in a deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands.

29.2 The Company may change its corporate form into a different legal form. A change of the corporate form shall require a resolution to change the corporate form, and a resolution to amend these Articles of Association adopted by the General Meeting, both taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. A change of the corporate form shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law. A change of the corporate form shall not terminate the existence of the Company.

30. Dissolution and Liquidation.

30.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the General Meeting. When a proposal to dissolve the Company is to be made at a General Meeting this must be stated

in the notice of such meeting. The resolution to dissolve the Company shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

30.2 If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting, the Management Board members shall become liquidators of the dissolved Company's property. The General Meeting may decide to appoint other persons as liquidators.

30.3 During liquidation, to the extent possible the provisions of these Articles of Association shall continue to apply.

30.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company shall be transferred to the Shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the Shares held by each.

30.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Law."

Transitory provision

The first annual general meeting of the Company shall be held in Luxembourg in 2013.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Marcus Jacobus Dijkerman, born in Schiedam, the Netherlands, on 5 November 1962, residing professionally at 63, Boulevard Prince Felix, L-1513 Luxembourg and Joost Anton Mees, born in Delft, the Netherlands on 27 September 1978, residing professionally at 63, Boulevard Prince Felix, L-1513 Luxembourg as Management Board members A, for an indefinite term and to designate the current member of the Management Board, Cornelis Wilhelm Wouter Onderdelinden, as Management Board member B for an indefinite term.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to empower the undersigned notary and any employee and/or lawyer of Loyens & Loeff Amsterdam and Luxembourg, each acting individually, with power of substitution, to take any and all actions and to sign any and all documents that may be necessary or useful in connection with the above resolutions (including for the avoidance of doubt the filing and publication of documents with relevant Luxembourg and Dutch authorities).

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately five thousand euro (EUR 5,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the appearing party's request, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, said appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte que précède:

L'an deux mille treize, le premier juillet.

par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Maitland Trustees (IOM) Limited, une société constituée selon les lois de l'île de Man, dont le siège social est établi au Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, agissant en sa qualité de trustee de Subtilia Trust,

étant l'associé unique (l'Associé Unique) de Treadstone Holding B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) régie par le droit néerlandais, dont le siège social (statutaire zetel) est établi à Amstelveen, les Pays-Bas et les bureaux à Oosteinderweg 478, 1432 BP Aalsmeer, les Pays-Bas, immatriculée au registre de la chambre de commerce sous le numéro 34090603 (la Société),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins des formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique possède quarante (40) parts sociales représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société;

II. que par une décision du conseil de gérance de la Société valablement adoptée le 28 juin 2013, une copie de laquelle restera annexée au présent acte, la Société a décidé de transférer son principal lieu d'activités, son établissement principal, son administration centrale et son lieu de gestion effective (mais pas son siège social pour les besoins du droit des sociétés des Pays-Bas) des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date des présentes;

III. qu'il résulte du bilan de la Société, qu'au 31 mai 2013, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social (et de la prime d'émission, le cas échéant) de la Société, une copie dudit bilan, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et sera enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes;

IV. qu'il résulte ensuite d'un certificat daté du 28 juin 2013 émis par la gérance de la Société que l'actif net de la Société est au moins égal à dix-huit mille cent cinquante-et-un euro et vingt centimes (EUR 18.151,20) et que depuis la date du bilan et à compter de la date des présentes, aucun changement matériel concernant l'activité de la Société et les affaires de la Société qui impliquerait que bilan du 31 mai 2013 soit devenu matériellement incorrect et ne reflète pas une vision réelle et juste de la situation de la Société à compter de la date des présentes, ne s'est produit. Une copie de ce certificat, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et sera enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes;

V. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le principal lieu d'activités, le principal établissement, l'administration centrale et le lieu de gestion effective (mais pas son siège social pour les besoins du droit des sociétés des Pays-Bas) de la Société de Oosteinderweg 478, 1432 BP Aalsmeer, les Pays-Bas, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat selon le présent acte notarié sans dissolution de la Société mais, au contraire, avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le principal lieu d'activités, le principal établissement, l'administration centrale et le lieu de gestion effective (mais pas son siège social pour les besoins du droit des sociétés des Pays-Bas) au 63, Boulevard Prince Felix, L-1513 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique prend acte que (i) bien que la Société garde son siège officiel aux Pays-Bas et par conséquent reste une société de droit néerlandais valablement constituée, la Société a désormais son domicile secondaire au Grand-Duché de Luxembourg et (ii) en vertu de l'article 159 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée, la Société a obtenu la nationalité luxembourgeoise et est soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan d'ouverture et les états financiers de la Société en tant que société luxembourgeoise au 31 mai 2013.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide que la Société opérera au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de " Treadstone Holding S.à r.l./B.V.", et décide de procéder à la modification et la refonte complète de ses statuts. Les statuts de la Société auront dès lors la teneur suivante:

STATUTS

1. Définitions.

1.1 Dans les présents Statuts les mots suivants auront les significations suivantes:

- a. Offrant: a la signification qui lui est attribuée à l'article 12.2.
 - b. Part Sociale: une part sociale dans le capital de la Société;
 - c. Associé: le propriétaire d'une ou de plusieurs Parts Sociales;
 - d. Assemblée Générale: l'organe de la Société composé des Actionnaires ayant droit de vote, des usufruitiers et des créanciers gagistes, ou une réunion des Personnes Ayant Droit de Vote (le cas échéant);
 - e. Conseil de Gérance: le Conseil de Gérance de la Société;
 - f. Filiale:
 - (i) une personne morale dans laquelle la personne morale ou une ou plusieurs de ses filiales, conformément à un contrat avec d'autres personnes autorisées à voter ou autres, peut exercer, individuellement ou conjointement, plus de la moitié des droits de vote à une assemblée générale; ou
 - (ii) une personne morale de laquelle la personne morale ou une ou plusieurs de ses filiales est un membre ou associé et, conformément à un contrat avec d'autres personnes autorisées à voter ou autres, peut nommer ou révoquer, individuellement ou conjointement, plus de la moitié des gérants ou agents ou des membres du conseil de surveillance, également si toutes les personnes autorisées exprime leur voix.
 - g. Parties Intéressées: a la signification qui lui est attribuée à l'article 12.2;
 - h. par écrit: par courrier, fax, e-mail, ou par message lisible et reproductible transmis par tout autre moyen de communication électronique à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être établie avec certitude;
 - i. Fonds Propres Distribuables: la partie des fonds propres de la Société qui peut être distribuée aux Associés conformément à la Loi;
 - j. Organe de la Société: le Conseil de Gérance ou l'Assemblée Générale;
 - k. Personnes Ayant Droit de Vote: un Associé, un usufruitier ou un créancier gagiste ayant droit de vote concernant une ou plusieurs Parts Sociales et/ou le Droit d'Assemblée;
 - l. Droit d'Assemblée: le droit de participer à une Assemblée Générale et d'y prendre la parole en personne ou par un mandataire autorisé par écrit, et les autres droits accordés par la Loi aux personnes ayant un Droit d'Assemblée;
 - m. Loi: toute loi ou règlement applicable aux Pays-Bas et/ou au Grand-Duché de Luxembourg, selon le cas.
- 1.2 Les références aux Statuts seront considérées comme une référence aux articles des présents Statuts, sauf indication spécifique contraire.

2. Dénomination, Siège Social et Durée.

2.1 La Société est une société à responsabilité limitée dont la dénomination est: Treastone Holding S.à r.l. / B.V.

2.2 Le siège social de la Société est situé à Amstelveen, les Pays-Bas.

2.3 Le principal lieu d'activités de la Société, le principal établissement, l'administration centrale et le lieu de gestion effective est à Luxembourg.

2.4 La Société peut avoir des succursales ailleurs, également à l'étranger, en-dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

2.5 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3. Objets.

3.1 Les objets de la Société sont;

(a) la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit; et

(b) la préparation et la signature de plans de pension ainsi que conclusion de contrats d'assurance vie, de contrats de vente et autres contrats similaires, à condition que ces contrats ne fassent pas de la Société un assureur(vie) (levensverzekeraar) dans le sens de l'article 1:1 de la loi néerlandaise sur la surveillance des marchés financiers (Wet op het financieel toezicht).

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette et/ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts et/ou les émissions d'instruments de dette ou de capital, à ses filiales, sociétés affiliées, et/ou à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements afin de les gérer de manière efficace, en ce compris toutes techniques et instruments conçus pour protéger la Société contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet.

4. Capital Social.

4.1 Le capital social émis de la Société s'élève à dix-huit mille cent cinquante-et-un euro et vingt centimes (EUR 18.151,20) et est représenté par quarante (40) Parts Sociales d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euro et soixante-dix-huit centimes (EUR 453,78) chacune.

4.2 Toutes les Parts Sociales seront nominatives. Aucun certificat de parts sociales ne sera émis.

4.3 Les Parts Sociales sont indivisibles envers la Société. Les copropriétaires indivis doivent nommer une seule personne comme leur représentant unique vis-à-vis de la Société.

5. Registre des Associés.

5.1 Chaque Associé, chaque créancier gagiste et chaque usufruitier de Parts Sociales est tenu de déclarer par écrit à la Société son adresse.

5.2 Le Conseil de Gérance tiendra un registre des Associés sur lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les Associés, mentionnant la date à laquelle ils ont acquis leurs Parts Sociales, la date de la reconnaissance ou de la notification à la Société ainsi que la valeur nominale libérée pour chacune des Parts Sociales avec mention du fait que toutes les Parts Sociales sont libérées.

5.3 Dans le registre des Associés sont également inscrits les noms et les adresses des créanciers gagistes et des usufruitiers des Parts Sociales, mentionnant la date à laquelle ils ont acquis le droit sur les Parts Sociales et la date de la reconnaissance ou de la notification de leurs droits par la Société.

5.4 A la demande d'un Associé, d'un créancier gagiste, ou d'un usufruitier des Parts Sociales, le Conseil de Gérance devra fournir gratuitement un extrait du registre des Associés relatif aux droits que le demandeur détient sur une Part Sociale.

5.5 Le registre des Associés sera tenu à jour régulièrement. Toutes les inscriptions et annotations dans le registre seront signées par une ou plusieurs personnes habilitées à représenter la Société.

5.6 Le Conseil de Gérance tiendra le registre à disposition au principal établissement, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion effective de la Société à Luxembourg où il peut être consulté par les Associés.

6. Emission de Parts Sociales.

6.1 L'émission des Parts Sociales requiert une décision de l'Assemblée Générale, prise à la majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital émis de la Société. La décision d'émettre des Parts Sociales exigera l'exécution d'un acte notarié passé à cet effet, devant un notaire résidant au Grand-Duché de Luxembourg.

6.2 Une décision d'émettre des Parts Sociales indiquera le prix et les autres conditions d'émission.

6.3 Les dispositions des Articles 6.1 et 6.2 s'appliquent par analogie à l'octroi de droits de souscrire aux Parts Sociales, mais ne s'appliquent pas à l'émission de Parts Sociales à une personne exerçant un droit de souscrire à des Parts Sociales accordées antérieurement.

6.4 L'émission d'une Part Sociale exigera, en outre, un acte notarié passé à cet effet, devant un notaire qui exerce son activité aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées par l'émission seront parties.

7. Droits de Prémption.

7.1 Lors de l'émission des Parts Sociales, chaque Associé aura un droit de prémption au prorata de la valeur nominale totale de ses Parts Sociales, sous réserve des dispositions des articles 7.2, 7.3 et 7.4. Les Associés auront un droit de prémption similaire lorsque des droits de souscription aux Parts Sociales sont accordés.

7.2 Les Associés n'auront pas de droit de prémption pour les Parts Sociales qui sont émises aux employés de la Société ou d'une Filiale.

7.3 Le droit de prémption peut être limité ou exclu par décision de l'Assemblée Générale, avant chaque émission de Parts Sociales.

7.4 Les Associés ne disposeront pas de droit de prémption sur les Parts Sociales émises à une personne exerçant un droit de souscription de Parts Sociales accordé préalablement.

8. Libération des Parts Sociales.

8.1 Lors de l'émission de chaque Part Sociale, la valeur nominale ainsi que toute prime d'émission attachée à chaque Part Sociale, doit être libérée intégralement.

8.2 Une Part Sociale doit être libérée en espèces dans la mesure où aucun apport en nature n'a été convenu. La libération en devise étrangère n'est permise qu'avec l'approbation de la Société et dans le respect strict des dispositions applicables de la Loi.

9. Parts Sociales Propres.

9.1 Lors de l'émission des Parts Sociales, la Société ne peut pas souscrire à ses propres Parts Sociales.

9.2 La Société peut acquérir des Parts Sociales entièrement libérées sous réserve des dispositions concernées de la Loi, et dans le respect strict des limitations prévues par la Loi.

9.3 La Société peut accorder des prêts en vue de la souscription ou l'acquisition de Parts Sociales, dans la mesure permise par la Loi.

Art. 10. Réduction du Capital Social Emis.

10.1 L'Assemblée Générale peut décider de réduire le capital émis de la Société. La décision de réduire le capital émis de la Société sera prise à la majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital émis de la Société. La décision de réduire le capital émis de la Société exigera acte notarié passé à cet effet, par-devant un notaire résidant au Grand-Duché de Luxembourg et d'un acte de modification des présents statuts, qui sera passé par-devant un notaire résidant aux Pays-Bas.

10.2 La réduction du capital émis de la Société s'effectuera conformément aux dispositions concernées prévues par la Loi, sous réserve de dispositions pertinentes de la Loi.

10.3 La convocation d'une Assemblée Générale, appelée à statuer sur une proposition de réduction du capital émis de la Société, mentionnera l'objectif poursuivi par la réduction du capital et les conditions de sa réalisation. Les dispositions mentionnées dans les présents Statuts portant sur une proposition de modification statutaire seront applicables, par analogie.

11. Cession de Parts Sociales.

11.1 La cession de Parts Sociales exigera un acte notarié au Pays-Bas, passé à cet effet par-devant un notaire résidant aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées par la cession seront parties.

11.2 A l'exception du cas où la Société est elle-même partie à l'acte juridique, les droits attachés à toute(s) Part(s) Sociale(s) cédée(s) ne peuvent être exercés qu'après la reconnaissance de la cession concernée par la Société ou la notification de l'acte à la Société conformément aux dispositions concernées de la Loi.

12. Clause de Blocage (offre aux co-Associés).

12.1 Une cession d'une ou de plusieurs Parts Sociales ne peut s'effectuer que conformément aux dispositions prévues ci-après à l'Article 12, à moins que (i) tous les autres co-Associés n'aient donné leur approbation par écrit pour la cession

envisagée, laquelle approbation sera alors valable pour une période de trois mois, ou (ii) l'Associé concerné ne soit obligé en vertu de la Loi de céder ses Parts Sociales à un ancien Associé.

12.2 Un Associé qui désire céder une ou plusieurs de ses Parts Sociales (le Requérant) devra d'abord offrir de vendre lesdites Parts Sociales à ses co-Associés. Cette Offre consistera en un avis écrit envoyé par l'Offrant au Conseil de Gérance, stipulant le nombre de Parts Sociales qu'il souhaite céder. Dans les deux semaines suivant la réception de l'avis, le Conseil de Gérance devra notifier l'offre aux co-Associés. Les co-Associés souhaitant acquérir une ou plusieurs Parts Sociales de l'offre (les Parties Intéressées) notifieront le Conseil de Gérance dans le mois suivant l'envoi des notifications envoyées par le Conseil de Gérance; les notifications des co-Associés reçues ensuite ne seront pas prises en compte. Si la Société elle-même est un co-Associé, elle ne pourra agir en tant que Partie Intéressée qu'avec l'accord de l'Offrant.

12.3 Le prix auquel les Parts Sociales de l'offre peuvent être achetées par les Parties Intéressées sera désigné conjointement par l'Offrant et les Parties Intéressées ou par un ou plusieurs experts nommé(s) par eux. S'ils n'arrivent pas à un accord sur le prix ou le(s) expert(s), selon le cas, le prix sera fixé par un ou plusieurs experts indépendant(s), qui seront nommés à la requête d'une ou de plusieurs des parties concernées, par le président de la Chambre de Commerce de Luxembourg. Si un expert est nommé, il sera autorisé à contrôler tous les livres et registres de la Société et à obtenir toute information qui lui sera utile pour la détermination du prix.

12.4 Dans un délai d'un mois à compter de la détermination du prix, les Parties Intéressées doivent notifier au Conseil de Gérance le nombre de Parts de l'offre qu'elles désirent acquérir. Une Partie Intéressée qui n'aurait pas procédé à la notification dans le délai précité, ne sera plus considérée comme telle. Une fois que la notification telle que mentionnée précédemment aura été effectuée, une Partie Intéressée ne pourra se retirer qu'avec l'approbation des autres Parties Intéressées.

12.5 Si les Parties Intéressées souhaitent acquérir plus de Parts Sociales au total que le nombre de Parts Sociales de l'offre, les Parts Sociales de l'offre seront distribuées entre eux. Les Parties Intéressées détermineront la répartition par commun accord. Si elles ne parviennent pas à un accord sur la répartition dans les deux semaines suivant l'avis du Conseil de Gérance mentionné à l'Article 12.4, les Parts Sociales de l'offre seront distribuées entre eux par le Conseil de Gérance, dans la mesure du possible proportionnellement à la participation de chaque Partie Intéressée au moment de la distribution. Néanmoins, le nombre de Parts Sociales de l'offre affecté à une Partie Intéressée ne peut excéder le nombre de Parts Sociales qu'il souhaite acquérir.

12.6 L'Offrant est autorisé à se retirer pendant un mois à compter du jour où il a été informé de la Partie Intéressée ou des Parties Intéressées à laquelle/auxquelles il peut vendre toutes les Parts Sociales de l'offre ainsi que du prix de ladite vente.

12.7 S'il s'avère qu'aucun des co-Associés n'est une Partie Intéressée ou que la totalité des Parts Sociales de l'offre ne sera pas acquise contre libération en numéraire, l'Offrant peut librement céder la totalité des parts Sociales de l'offre, et non une partie, dans les trois mois suivant.

12.8 Toutes les notifications et avis mentionnés au présent Article 12 seront communiqués par lettre recommandée ou contre accusé de réception. A chaque fois que le Conseil de Gérance recevra une telle notification ou un tel avis, il en enverra immédiatement une copie à l'Offrant et à toutes les Parties Intéressées (à l'exception de l'expéditeur) sauf mention contraire.

12.9 Tous les frais liés à la nomination du ou des expert(s), selon le cas, et à la détermination du prix par ceux-ci, incomberont à:

- a. l'Offrant, si celui-ci se retire;
- b. l'Offrant pour moitié et aux acquéreurs pour moitié, à condition que si les Parts Sociales sont acquises par une ou plusieurs Parties Intéressées, ces frais soient assumés par les acquéreurs au prorata du nombre de Parts Sociales acquises;
- c. la Société si l'offre n'est pas acceptée en totalité ou seulement en partie.

12.10 Dans le cas (i) de l'application de la réglementation sur la restructuration des dettes d'une personne physique dans le chef d'un Associé, (ii) de la cessation de paiements ou de la faillite d'un Associé, (iii) de la nomination d'un dépositaire pour administrer les affaires d'un Associé, (iv) d'une décision d'un tribunal en vertu de laquelle un ou plusieurs actifs d'un Associé sont placés sous curatelle à la suite de son état physique ou mental ou (v) du décès d'un Associé, les Parts Sociales dudit Associé doivent être offertes à la vente conformément aux stipulations précédentes du présent article 12. L'offre doit se faire dans les trois mois suivant la survenance d'un tel événement et l'offre ne peut être retirée. Si, un mois après la date de l'offre, il s'avère qu'aucun des co-Associés n'est une Partie Intéressée ou que la totalité des Parts Sociales de l'offre ne sera pas acquise contre libération en numéraire, l'Associé concerné ou son successeur en titre (selon le cas) peut conserver ses Parts Sociales. Si l'offre n'est pas faite dans ledit délai de trois mois, la Société aura le droit irrévocable de faire cette offre et, si toutes les Parts Sociales de l'offre sont acquises, de céder lesdites Parts Sociales à ou aux acquéreur(s). Dans pareil cas, la Société paiera le prix d'achat à la partie concernée après déduction des dépenses qui lui sont imputables. Si la Société fait l'offre, le Conseil de Gérance en informera immédiatement l'Associé concerné (ou son successeur en titre).

12.11 Les stipulations précédentes du présent Article 12 s'appliquent par analogie aux droits de souscription aux Parts Sociales et aux droits de préemption.

13. Nantissement et Usufruit.

13.1 Les dispositions de l'Article 11 s'appliqueront également au nantissement des Parts Sociales et à la création ou à la cession d'un usufruit sur des Parts Sociales. Le nantissement des Parts Sociales, la création ou la cession d'un usufruit de Part Sociale seront, par ailleurs, soumis aux dispositions applicables prévues par la Loi.

13.2 Lors de la création d'un droit de gage sur une Part Sociale et lors de la création ou de la cession d'un usufruit sur une Part Sociale, les droits de vote afférents à cette Part Sociale ne peuvent être attribués au créancier gagiste ou à l'usufruitier.

14. Membres du Conseil de Gérance.

14.1 Le Conseil de Gérance sera composé d'un ou de plusieurs membres A et d'un ou de plusieurs membres B. Le nombre des membres du Conseil de Gérance sera déterminé par l'Assemblée Générale. Les personnes physiques ou morales peuvent être membres du Conseil de Gérance.

14.2 Les membres du Conseil de Gérance sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée indéterminée.

14.3 Un membre du Conseil de Gérance peut être suspendu ou révoqué par l'Assemblée Générale à tout moment et sans motif.

14.4 L'Assemblée Générale a le pouvoir de fixer la rémunération et les autres conditions d'exercice des membres du Conseil de Gérance.

15. Fonctions et Procédure de Décision du Conseil de Gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance sera chargé de la gestion de la Société. Dans l'exercice de leurs fonctions, les membres du Conseil de Gérance agiront conformément aux intérêts de la Société et aux affaires liées.

15.2 Toutes les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées par plus de la moitié des voix exprimées. Toutes les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées par plus de la moitié des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs membres A du Conseil de Gérance et un ou plusieurs membres B du Conseil de Gérance, au moins un (1) membre A du Conseil de Gérance et un (1) membre B du Conseil de Gérance votent en faveur de la décision.

En cas de pluralité de membres du Conseil de Gérance, une notification écrite de toute réunion du Conseil de Gérance sera donnée à tous les membres, par écrit, au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance. Une réunion du Conseil de Gérance peut être convoquée par n'importe quel membre du Conseil de Gérance. Il peut être renoncé à cette convocation si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance.

Un membre du Conseil de Gérance peut se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit un autre membre comme son mandataire.

Un membre du Conseil de Gérance peut également participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des membres du Conseil de Gérance participant à la réunion d'être identifiés et de délibérer.

15.3 Le Conseil de Gérance ne peut valablement agir et délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les membres présents ou représentés.

15.4 Les décisions du Conseil de Gérance peuvent à tout moment être prises en dehors des réunions du Conseil de Gérance, par écrit ou d'une autre façon, à condition que la proposition de vote soit soumise à tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction et qu'aucun d'eux ne se soit opposé à cette procédure décisionnelle. L'adoption des décisions par écrit s'effectuera par des déclarations écrites émanant de tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction.

15.5 Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans le registre des procès-verbaux qui sera tenu par le Conseil de Gérance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par les membres du Conseil de Gérance.

15.6 Le Conseil de Gérance peut fixer des règles supplémentaires au sujet de sa procédure de décision et des méthodes de travail. Dans ce contexte, le Conseil de Gérance peut également déterminer les missions assignées particulièrement à chaque membre du Conseil de Gérance. L'Assemblée Générale peut décider que ces règles et répartition des fonctions doivent être fixées par écrit et que ces règles et répartition des fonctions seront soumises à son approbation. 15.7 Un membre du Conseil de Gérance ne pourra pas participer aux délibérations ni à la prise de décision dans le cas d'un conflit d'intérêt personnel direct ou indirect entre ledit membre du Conseil de Gérance et la Société et les affaires y liées. Si ledit conflit d'intérêt affecte tous les membres du Conseil de Gérance, la phrase précédente ne s'appliquera pas et le Conseil de Gérance conservera son pouvoir.

16. Représentation.

16.1. La Société sera représentée par le Conseil de Gérance. Un membre A du Conseil de Gérance et un membre B du Conseil de Gérance, agissant conjointement, seront autorisés à représenter la Société.

16.2. Le Conseil de Gérance peut confier à des agents des pouvoirs de représentation de la Société limités et spécifiques. Chaque agent sera habilité à représenter la Société dans les limites fixées par son mandat. Le Conseil de Gérance déterminera le titre de chaque agent. Ces agents peuvent être inscrits au Registre de Commerce, mentionnant l'étendue de leur pouvoirs de représentation. Le pouvoir de représentation d'un agent ainsi nommé ne peut pas s'étendre aux opérations révélant un conflit d'intérêts entre la Société et l'agent concerné ou avec un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

17. Poste Vacant ou Incapacité des membres du Conseil de Gérance.

17.1. En cas de siège vacant au sein du Conseil de Gérance ('ontstentenis') ou si un membre du Conseil de Gérance est dans l'incapacité de remplir ses fonctions ('belef), les autres membres du Conseil de Gérance seront temporairement chargés de la gestion de la Société, à condition qu'au moins un membre A et un membre B ne soient pas absents ou empêchés d'exercer leurs fonctions.

17.2. Si tous les membres du Conseil de Gérance ou le membre unique du Conseil de Gérance d'une certaine catégorie sont absents ou empêchés d'exercer leurs fonctions, la personne nommée à cette fin par l'Assemblée Générale se verra temporairement confier la gestion de la Société avec le membre du Conseil de Gérance ou les membres du Conseil de Gérance de l'autre catégorie, ou avec la personne nommée par l'Assemblée Générale afin de se voir temporairement confier la gestion de la Société.

18. Exercice Social et Comptes Annuels.

18.1. L'exercice social de la Société correspondra à l'année civile.

18.2. Dans les délais impartis par la Loi, le Conseil de Gérance établira les comptes annuels, et tiendra ces comptes annuels au principal établissement, à l'administration centrale et au lieu de gestion effective de la Société à Luxembourg où ils peuvent être consultés par les Associés.

18.3. Les comptes annuels seront composés d'un bilan, d'un compte de résultats et de notes explicatives.

18.4. Les comptes annuels sont signés par les membres du Conseil de Gérance. S'il manque la signature d'un ou de plusieurs d'entre eux, il en sera fait mention avec explications à l'appui.

18.5. La Société peut, et si la Loi l'exige ainsi, devra nommer un comptable afin de vérifier les comptes annuels. Cette nomination sera effectuée par l'Assemblée Générale.

18.6. La Société veillera à ce que, dès la convocation de l'Assemblée Générale annuelle, les comptes annuels établis et si besoin le rapport annuel et les données complémentaires prescrites par la Loi, soient conservés au principal établissement, à l'administration centrale et au lieu de gestion effective de la Société à Luxembourg. Les Associés peuvent y consulter les documents et en obtenir une copie à titre gratuit.

18.7. Les comptes annuels, le rapport annuel, les données complémentaires prescrites par la Loi et le contrôle par un comptable, ainsi que le dépôt des documents au Registre de Commerce, seront, en outre, soumis aux dispositions applicables de la Loi.

19. Adoption des Comptes Annuels et Décharge.

19.1. L'Assemblée Générale adoptera les comptes annuels.

19.2. Après adoption des comptes annuels, l'Assemblée Générale adoptera une décision portant sur la décharge de responsabilité des membres du Conseil de Gérance pour l'exercice de leurs fonctions, dans la mesure où l'exercice de leurs fonctions est reflété dans les comptes annuels ou bien révélé à l'Assemblée Générale des Associés avant l'adoption des comptes annuels. Le champ d'application de la décharge de leur responsabilité sera soumis aux restrictions de la Loi.

20. Bénéfices et Distributions.

20.1. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets réalisés lors d'un exercice social, sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société et affecté à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

20.2. L'affectation des bénéfices restants sera déterminée par l'Assemblée Générale après application de l'article 20.1.

20.3. La distribution des bénéfices s'effectuera après l'approbation des comptes annuels dans la mesure où la Loi le permet étant donné le contenu des comptes annuels.

20.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, sous réserve des conditions suivantes:

(i) le Conseil de Gérance doit établir des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires doivent montrer qu'il y a assez de Capital Distribuible disponible à la distribution: étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmentés du montant du Capital Distribuible;

(iii) le Conseil de Gérance doit décider de la distribution de dividendes dans les deux (2) mois de la date des comptes intérimaires; et

(iv) la société ne peut distribuer de dividendes si elle sait ou si elle suspecte qu'après une telle distribution, elle ne sera plus en mesure de régler ses dettes.

20.5. Les distributions sur des Parts Sociales deviendront exigibles immédiatement après la décision de distribution, sauf si une autre date de paiement a été fixée dans la résolution.

20.6. Les distributions sur des Parts Sociales ne peuvent s'effectuer que dans les limites du montant des Fonds Propres Distribuables et seulement dans le strict respect de la Loi. Les Résolutions de l'Assemblée Générale concernant une distribution ne seront valables qu'avec l'approbation du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance ne pourra refuser ce consentement que s'il sait ou pense raisonnablement qu'après la distribution, la Société ne sera plus en mesure d'assurer le paiement de ses dettes.

20.7. La demande de paiement d'un Associé quant à une distribution de Parts Sociales sera annulée à l'expiration d'un délai de cinq ans.

20.8. Lors du calcul du montant d'une distribution sur des Parts Sociales, les Parts Sociales détenues par la Société ne seront pas prises en considération.

21. Assemblées Générales.

21.1 L'Assemblée Générale annuelle sera tenue dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice social.

21.2 D'autres Assemblées Générales seront tenues aussi souvent que le Conseil de Gérance le juge nécessaire.

21.3 Une ou plusieurs Personnes Ayant Droit de Vote représentant individuellement ou conjointement au moins un pourcent (1%) du capital social émis de la Société peuvent demander par écrit au Conseil de Gérance de convoquer une Assemblée Générale, indiquant précisément les sujets à débattre. Si le Conseil de Gérance ne prends pas les mesures nécessaires pour que la réunion puisse se tenir dans un délai de quatre semaines après réception de la requête, les demandeurs pourront convoquer une réunion eux-mêmes.

22. Convocation, Ordre du jour et Lieu.

22.1. Les Assemblées Générales des Associés seront convoquées par le Conseil de Gérance, sans préjudice des dispositions de l'article 21.3.

22.2. L'ordre du jour de cette Assemblée Générale annuelle comportera, entre autres, les points suivants:

- a. débat sur le rapport annuel (sauf exemption prévue par la Loi applicable à la Société);
- b. débat et adoption des comptes annuels;
- c. décharge accordée aux membres du Conseil de Gérance;
- d. affectation des bénéfiques;
- e. comblement des postes vacants;
- f. nomination et remplacement de la personne mentionnée à l'Article 17; et
- e. tous les autres sujets annoncés conformément aux dispositions de l'Article 22.

22.3. La convocation à l'assemblée sera donnée au moins huit jours avant la date de réunion de l'assemblée.

22.4. La convocation fera mention des sujets à débattre. Les sujets non spécifiés dans la convocation peuvent être envoyés à une date ultérieure dans le respect toutefois du délai indiqué à l'Article

22.3.

22.5. Un sujet à débattre pour lequel un débat a été demandé par écrit pas moins de trente jours avant le jour de l'assemblée par une ou plusieurs Personnes Ayant Droit de Vote qui, individuellement ou conjointement représentent au moins un pourcent (1%) du capital émis de la Société, sera inclus dans la convocation ou sera notifié par le même moyen que les autres sujets de débat, à condition qu'aucun intérêt important (zwaarwichtig belang) de la Société n'en dispose autrement.

22.6. La convocation sera envoyée aux adresses des Personnes Ayant Droit de Vote, telles qu'indiquées dans le registre mentionné à l'Article 5.

22.7. Il peut être renoncé aux convocations à une Assemblée Générale si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée concernée.

22.8. Les Assemblées Générales seront tenues, en règle générale, dans la commune où la Société à son siège statutaire conformément aux présents Statuts. Les assemblées générales des Associés peuvent aussi être tenues à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

23. Conditions d'Admission et Droit de Participer.

23.1. Chaque Personne Ayant Droit de Vote sera autorisé à assister aux Assemblées Générales, à y prendre la parole et à y exercer ses droits de vote, le cas échéant. Les Personnes Ayant Droit de Vote peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire habilité à cet effet par écrit.

23.2. Lors d'une assemblée, chaque Personne Ayant Droit de Vote ou son mandataire est tenue de signer la liste de présence. Le président de l'assemblée peut déterminer si la liste de présence doit également être signée par d'autres personnes présentes à l'assemblée.

23.3. Les membres du Conseil de Gérance auront, en tant que tels, voix consultative aux Assemblées Générales.

23.4. Le président de l'assemblée décidera de l'admission à l'assemblée générale d'autres personnes.

24. Président et Secrétaire de l'Assemblée.

24.1. Le président de l'Assemblée Générale sera nommé par plus de la moitié des voix exprimées par les personnes ayant droits de vote présentes à l'assemblée. Jusqu'à cette nomination, un membre du Conseil de Gérance agira en qualité de président, ou, si aucun membre du Conseil de Gérance n'est présent à l'assemblée, la personne la plus âgée présente à l'assemblée agira en qualité de président de l'assemblée. L'assemblée nommera un scrutateur.

24.2. Le président de l'assemblée nommera un secrétaire pour l'assemblée.

25. Procès-Verbaux - Registre des Résolutions des Associés.

25.1. Le secrétaire d'une Assemblée Générale se chargera de la tenue des compte-rendu des procès-verbaux à l'assemblée. Les procès-verbaux seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur de l'assemblée et par tout Associé présent à l'assemblée qui le souhaite.

25.2. Le président de l'assemblée ou ceux qui ont convoqué l'assemblée peuvent stipuler qu'un rapport notarié concernant le compte-rendu de l'assemblée soit préparé. Le rapport notarié sera co-signé par le président de l'assemblée.

25.3. Le Conseil de Gérance doit conservera les procès-verbaux de toutes les décisions prises par l'Assemblée Générale. Si le Conseil de Gérance n'est pas représenté à l'assemblée, le président de l'assemblée devra s'assurer qu'une copie des décisions prises soit transmise au Conseil de Gérance dans les meilleurs délais après l'assemblée. Les registres seront tenus à disposition au principal établissement, à l'administration centrale et au lieu de gestion effective de la Société à Luxembourg où ils pourront être consultés par les Personnes Ayant Droit de Vote. Il sera remis à chaque Associé une copie ou un extrait des registres au coût réel.

26. Adoption des Résolutions.

26.1. Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

26.2. Pour autant que ni la Loi ni les présents Statuts ne prévoient d'autres dispositions, toutes les décisions de l'Assemblée Générale seront adoptées par plus de la moitié des voix exprimées, laquelle majorité représentera au moins la moitié du capital émis et en circulation de la Société. Si moins de la moitié du capital émis et en circulation de la Société est représentée, une nouvelle assemblée sera convoquée par lettre recommandée au cours de laquelle la décision sera adoptée à la majorité simple des voix exprimées, indépendamment de part de représentation du capital émis de la Société lors de ladite assemblée.

26.3. En cas d'égalité des voix, la proposition devra être considérée comme rejetée.

26.4. Si les formalités relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales, telles que prévues par la Loi ou les présents Statuts, n'ont pas été observées, des décisions valables de l'Assemblée Générale ne seront adoptées lors d'une assemblée, que si les Personnes Ayant Droit de Vote marquent leur accord sur le processus de décision et que, avant la mise en place de ce processus de décision, les membres du Conseil de Gérance aient eu la possibilité de rendre un avis.

26.5. Aucun droit de vote afférent à la Part Sociale détenue par la Société ou par une Filiale ne pourra être exercé, lors de l'Assemblée Générale. Néanmoins, les créanciers gagistes et les usufruitiers de Parts Sociales détenues par la Société ou une Filiale pourront exercer leurs droits de vote, si ledit droit de nantissement ou d'usufruit a été créé avant que la Part Sociale ne soit détenue par la Société ou ladite Filiale. La Société ou une Filiale ne pourra exercer de droits de vote sur une Part Sociale pour laquelle elle détient un droit de nantissement ou un usufruit.

26.6. Lors de la détermination du nombre de voix exprimées par les Associés, des Associés présents ou représentés, ou de la représentation du capital émis de la Société, il ne sera pas tenu compte des Parts Sociales dont la Loi ou les présents Statuts prévoient que le droit de vote qui y est attaché ne pourra pas être exercé.

27. Vote.

27.1. Tous les votes seront exprimés oralement. Pour autant, le président de l'assemblée pourra décider que le vote se déroule par scrutin secret. S'il agit d'un vote à propos d'une personne, toute personne présente à l'assemblée et titulaire de droits de vote peut également exiger que le vote se déroule par scrutin secret. Pour l'application de cet article on entend par "par écrit": des bulletins de vote cachetés et secrets.

27.2. Les votes blancs et nuls seront considérés comme non exprimés.

27.3. La décision du président de l'assemblée relative aux résultats d'un vote sera définitive et décisive. Il en est de même pour le contenu d'une décision adoptée en cas de vote au sujet d'une proposition non-écrite. Toutefois, si l'exactitude de la décision est contestée aussitôt après sa prononciation, il y a lieu de procéder à un nouveau vote dans la mesure où la majorité des titulaires d'un droit de vote présents à l'assemblée le désirent, ou si le vote concerné n'a pas été effectué par appel nominal ou par écrit, dans la mesure où un titulaire de droit de vote présent le désire. Par suite du second vote les conséquences juridiques du premier vote seront nulles et non avenues.

28. Adoption de Décisions sans la tenue d'Assemblée.

28.1 Tant que le nombre d'Associés de la Société n'est pas supérieur à vingt-cinq, les décisions de l'Assemblée Générale peuvent également être adoptées sans qu'une Assemblée Générale ne soit tenue, à condition que toutes les Personnes Ayant Droits de Vote consentent pas écrit à ce processus décisionnel. Les voix seront exprimées par écrit. Avant l'adoption de résolutions, les membres du Conseil de Gérance devront avoir la possibilité de rendre un avis.

28.2 Chaque Associé est tenu de faire en sorte que les décisions adoptées de cette manière soient notifiées au plus vite au Conseil de Gérance par écrit. Dès que le Conseil de Gérance sera informé, il prendra note des décisions prises et ajoutera ces procès-verbaux à ceux mentionnés à l'Article 25.1.

29. Modification des Statuts.

29.1. L'Assemblée Générale peut décider de modifier les présents Statuts par le biais d'une décision adoptée à la majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital émis de la Société. La décision de modifier les présents Statuts exigera l'exécution d'un acte notarié passé à cet effet devant un notaire résidant au Grand-Duché de Luxembourg. Si lors d'une Assemblée Générale, une proposition de modification des présents Statuts est présentée, il doit en être fait mention dans la convocation à l'assemblée et un exemplaire de la proposition reproduisant mot pour mot la modification proposée, sera en même temps déposé et mis à disposition au principal établissement, à l'administration centrale et au lieu de gestion effective de la Société à Luxembourg où il pourra être consulté par les Personnes Ayant Droit de Vote, ceci jusqu'à la tenue de l'assemblée. A la demande d'un Personne Ayant Droit de Vote, une copie de la proposition lui sera transmise, à titre gratuit, à compter du jour du dépôt jusqu'au jour de la tenue de l'assemblée. Un acte notarié sera, par ailleurs, rédigé à cet effet par-devant notaire résidant aux Pays-Bas afin de porter modification des présents Statuts.

29.2. La Société peut changer sa forme juridique en une autre forme juridique de société. Une modification de la forme juridique exigera une décision en vue de modifier la forme juridique, ainsi qu'une décision de modification des présents Statuts adoptée par l'Assemblée Générale, toutes deux prises à la majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital émis de la Société. En outre, une modification de la forme juridique sera soumise aux dispositions concernées de la Loi. Toute modification de la forme juridique ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

30. Dissolution et Liquidation.

30.1. La Société peut être dissoute par une décision prise, à cet effet, par l'Assemblée Générale. La proposition de dissoudre la Société doit être mentionnée dans la convocation à cette assemblée. La décision de dissoudre la Société exigera un acte, lequel doit, pour les besoins, s'effectuer par-devant notaire résidant au Grand-Duché du Luxembourg.

30.2. En cas de dissolution de la Société en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale, les membres du Conseil de Gérance deviendront liquidateurs des biens de la Société dissoute. L'Assemblée Générale peut décider de nommer d'autres personnes en qualité de liquidateurs.

30.3. Pendant la liquidation, les dispositions des présents Statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible.

30.4. Le solde disponible après remboursement des dettes de la Société dissoute sera réparti entre les Associés au prorata de la valeur nominale totale des Parts Sociales que chacun détient.

30.5. La liquidation sera, en outre, soumise aux dispositions applicables de la Loi.

Disposition transitoire

La première assemblée générale annuelle de la Société se tiendra à Luxembourg en 2013.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Marcus Jacobus Dijkerman, né à Schiedam, les Pays-Bas, le 5 novembre 1962, résidant professionnellement au 63, Boulevard Prince Felix, L-1513 Luxembourg et Joost Anton Mees, né à Delft, les Pays-Bas, le 27 septembre 1978, résidant professionnellement au 63, Boulevard Prince Felix, L-1513 Luxembourg en qualité de Membres A du Conseil de Gérance pour une durée indéterminée et de nommer le membre actuel du Conseil de Gérance, Cornelis Wilhelm Wouter Onderdelinden, en qualité de Membre B du Conseil de Gérance pour une durée indéterminée.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir au notaire instrumentant ainsi qu'à tout employé et/ou avocat de Loyens Loeff Amsterdam et Luxembourg, chacun agissant individuellement, plein pouvoir de substitution, pour effectuer tous les actes et pour signer tous les documents jugés nécessaires ou utiles en rapport avec les résolutions qui précèdent (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises et néerlandaises compétentes).

Estimation des frais

Le montant des dépenses en rapport avec le présent acte s'élève à environ cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, ladite partie comparante a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8904. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013111682/1057.

(130135169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

SKI ITW BD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 132.532.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112724/9.

(130136807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Telecom Luxembourg Private Operator S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 65.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 31 juillet 2013.

Telecom Luxembourg Private Operator S.A.

89F, Pafebruch

L-8308 Capellen

Signature

Référence de publication: 2013112745/14.

(130135888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Ipes (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 150.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106961/9.

(130129483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Icare Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 111.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106966/9.

(130130298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

ICAP Luxembourg Holdings (No.1) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 793.655.300,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.079.

Les Comptes Annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013106963/11.

(130129566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Société Financière Saka S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 11.670.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 24 Juillet 2013

1. les démissions de leurs mandats d'Administrateurs de Madame Corinne BITTERLICH et Monsieur Olivier OUDIN sont actées respectivement avec effet au 15 mai 2013 et 30 juin 2013.
2. la démission de son mandat de Commissaire de FIN-CONTROLE est actée avec effet au 23 juillet 2013.
3. Monsieur Philippe Lambert, fiscaliste, demeurant professionnellement à L-8362 GRASS, 4 rue de Kleinbettingen ainsi que la société ATALUX, société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 41 boulevard Royal sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement de Madame Corinne BITTERLICH et Monsieur Olivier OUDIN. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014.
4. la société à responsabilité limitée FISCOGES, ayant son siège social à L-8362 GRASS, 4 rue de Kleinbettingen est nommée Commissaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014.
5. le siège social de la société est transféré du 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 41 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 23 juillet 2013.
6. le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain RENARD, Administrateur de sociétés, domicilié à L-8321 Olm, 17, rue Eisenhower est confirmé et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE FINANCIERE SAKA S.A., SPF

Signatures

Référence de publication: 2013107384/25.

(130129786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Société de la Bourse de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.222.

Extrait du procès - verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2013

5^e point à l'ordre du jour: Nominations au Conseil d'administration

«L'Assemblée générale nomme administrateurs pour un nouveau terme de trois ans, Messieurs Michel Birel, Vincent Decalf, Claude Schon et Frank Wagener dont le mandat d'administrateur est venu à échéance lors de cette Assemblée générale et qui se sont représentés aux suffrages de l'Assemblée.

Par ailleurs, l'Assemblée générale nomme administrateur pour un terme de trois ans, Monsieur Luc Verbeken, né à Ixelles (B) le 16 août 1962, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, administrateur-délégué de ING Luxembourg, en remplacement de Monsieur Rik Vandenberghe, qui a mis son mandat à disposition de l'Assemblée générale.

Ces mandats sont valables jusqu'à l'Assemblée générale de 2016».

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Pour la Société de la Bourse de Luxembourg SA

MAURICE BAUER

Sous - directeur

Référence de publication: 2013107382/20.

(130129621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 57.786.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.07.2013.

Pour: SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013107383/16.

(130129764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Slov 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.653.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 26 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013107381/18.

(130130276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Skandia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.401.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il y a lieu de corriger le nom Monsieur Richard SCHAUL, directeur finance et comptabilité délégué à la gestion journalière de la Société, qui doit se lire comme suit:

- Monsieur Richard SHAUL

L'adresse professionnelle de Monsieur Elio FRATINI, directeur risques et conformité délégué à la gestion journalière de la Société, doit se lire désormais comme suit:

- 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 24 juillet 2013

En date du 24 juillet 2013, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur ses comptes annuels clos au 31 décembre 2013:

* Monsieur Thierry MADINIER, administrateur

* Monsieur Steven LEVIN, administrateur

* Monsieur Darren SHARKEY, administrateur

* Monsieur Mark Oscar SATCHEL, administrateur

- de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé de la Société, à présent enregistré de la manière suivante: KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant l'adresse suivante: 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur ses comptes annuels clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

SKANDIA INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2013107380/32.

(130129702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Solution Informatique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.

R.C.S. Luxembourg B 114.709.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013107390/9.

(130130470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Segeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 56, rue Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 58.501.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013107368/13.

(130129668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

IBTD International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.876.

Par décision du Conseil d'Administration du 26 juillet 2013, Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Giuliano BIDOLI, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Luxembourg, le 29.07.2013.

Pour: IBTD INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013106962/16.

(130130505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

ICAP Luxembourg Holdings (No.2) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 428.475.200,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.262.

Les Comptes Annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013106964/11.

(130129565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

WRCA (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108574/9.

(130130550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Votij S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.648.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11 juillet 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

VOTIJ S.A., avec siège social à L-140 Luxembourg - 45, route d'Arlon, dénoncé en date du 10 février 2011,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge, et liquidateur Maître Stéphanie GUERISSE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} août 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Stéphanie GUERISSE

Le liquidateur

Référence de publication: 2013109610/18.

(130133002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Third Millennium Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 57.132.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juillet 2013.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2013109578/16.

(130132473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Vega 1971 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.896.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 18 juillet 2013

1. Madame Valérie PECHON a démissionné de son mandat de gérante.

2. Monsieur Franck BETH, administrateur de sociétés, né le 6 mai 1974 à Roubaix (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VEGA 1971 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013109599/16.

(130131880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

VIToLux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 22, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 163.695.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2013, les décisions suivantes sont prises:

- Le siège social est transféré de L-2227 Luxembourg, 12, av de la Porte Neuve à L-2168 Luxembourg, 22, rue de Muhlenbach.

- Madame Irina GUBINA et Monsieur Vladimir BUKHARIN ont démissionné de leurs mandats en date du 29 juillet 2013.

- Monsieur Batyrgaliy IXANGALIYEV, demeurant à Irchenko Street, 14/79, 010000 Astana, Kazakhstan, est nommé nouvel administrateur de la société.

- Madame Svetlana TRACHUK, demeurant à Beibitshlik Street 79/19, 010000 Astana, Kazakhstan, est nommée nouvel administrateur de la société.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont prolongés et se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013109607/22.

(130132749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

ID & A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7759 Roost, 10, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.240.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013106967/11.

(130129715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Ifies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.864.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106968/10.

(130129639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Ifile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.865.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106969/10.

(130129991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

**Danaher European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Danaher European Finance S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.317.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the joint stock company (société anonyme) incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Danaher European Finance S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116317, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of May 5, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1044, of May 29, 2006, and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of November 15, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 201 of February 1, 2011.

The meeting is chaired by Ms. Laura Gehlkopf, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Olivier de La Guéronnière, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Olivier de La Guéronnière, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on July 2013, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at one hundred twenty-five thousand Euro (125.000,00), are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. The shareholders resolve to change with immediate effect the legal form of the Company from a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) into a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), without discontinuity of its legal personality.

IV. The shareholders therefore resolve to dismiss the actual board of directors of the Company, composed as follows:

Category A Directors:

- Mr. Frank McFaden, company director, born on October 14, 1961 in Pennsylvania, United States of America, with professional address at 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, United States of America;

- Mr. Bert Ringel, Corporate Director Indirect Sourcing and Logistics EMEA, born on May 27, 1967 in Keulen, Belgium, with professional address at Office Hach Lange, Motstraat 54, 2800 Mechelen, Ragheno Business Center 2, Belgium.

Category B Directors:

- Mr Alan Dundon, company director, born on April 18, 1966 in Dublin, Ireland, with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Emmanuel Mougeolle, company manager, born on July 3, 1977 in Epinal, France, with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

V. Pursuant to the above resolution, the shareholders resolve to grant discharge to the directors of the Company for the execution of their mandate until the date hereof.

VI. Pursuant to the above resolutions, the shareholders resolve to subsequently restate the Company's articles of association, so that they shall henceforth read as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Danaher European Finance S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other address in Luxembourg-City by a decision of the board of managers.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 5. The corporate capital is set at one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125.000,00) represented by sixty two thousand five hundred (62.500) shares of two Euro (EUR 2,00) each, fully paid up.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 15.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by Board of Managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

Art. 14. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 18.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

Resolution of the shareholders

The shareholders have taken the following resolution:

The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A managers:

- Mr. Frank McFaden, company manager, born on October 14, 1961 in Pennsylvania, United States of America, with professional address at 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, United States of America;
- Mr. Bert Ringel, Corporate Director Indirect Sourcing and Logistics EMEA, born on May 27, 1967 in Keulen, Belgium, with professional address at Office Hach Lange, Motstraat 54, 2800 Mechelen, Ragheno Business Center 2, Belgium.

Category B managers:

- Mr Alan Dundon, company manager, born on April 18, 1966 in Dublin, Ireland, with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Emmanuel Mougeolle, company manager, born on July 3, 1977 in Epinal, France, with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour de juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Danaher European Finance S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 116317, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1044 du 29 mai 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 201 du 1^{er} février 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mlle Laura Gehlkopf, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Olivier de La Guéronnière, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Olivier de La Guéronnière, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de deux (2) procurations données sous-seing privé en juillet 2013, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, actuellement fixé à cent vingt-cinq mille Euro (EUR 125.000,00), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Les actionnaires décident de convertir avec effet immédiat la forme de la Société de société anonyme de droit luxembourgeois en société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sans discontinuité de sa personnalité juridique.

IV Les actionnaires décident donc de révoquer l'actuel conseil d'administration de la Société, composé comme suit:

Administrateurs de Catégorie A:

- M. Frank Talbot McFaden, administrateur de sociétés, né le 14 octobre 1961, en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 2099 Pennsylvania Ave NW, 12th floor Washington, DC 20006 1813, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Bert Ringel, Corporate Director Indirect Sourcing and Logistics EMEA, né le 27 mai 1967 à Keulen, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Office Hach Lange, Motstraat 54, 2800 Mechelen, Ragheno Business Center 2, Belgique.

Administrateurs de Catégorie B:

- M. Alan Dundon, administrateur de sociétés, né le 18 avril 1966, à Dublin, Ireland, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- M. Emmanuel Mougeolle, administrateur de sociétés, né le 03 juillet 1977, à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

IV. Suite à la résolution précédente, les actionnaires décident de donner décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

V. Suite aux résolutions précédentes, les actionnaires décident de refondre les statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Danaher European Finance S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à toute autre adresse de Luxembourg-Ville par simple décision du conseil de gérance.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille Euro (EUR 125.000,00) représenté par soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions d'une valeur nominale de deux Euro (EUR 2,00) chacune, libérées intégralement.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 15 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie

B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil de Gérance, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 18.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décision des associés

Les associés ont pris la résolution suivante:

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- M. Frank Talbot McFaden, administrateur de sociétés, né le 14 octobre 1961, en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 2099 Pennsylvania Ave NW, 12th floor Washington, DC 20006 1813, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Bert Ringel, Corporate Director Indirect Sourcing and Logistics EMEA, né le 27 mai 1967 à Keulen, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Office Hach Lange, Motstraat 54, 2800 Mechelen, Ragheno Business Center 2, Belgique.

Gérants de Catégorie B:

- M. Alan Dundon, administrateur de sociétés, né le 18 avril 1966, à Dublin, Ireland, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- M. Emmanuel Mougeolle, administrateur de sociétés, né le 03 juillet 1977, à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Gehlkopf, de la Guéronnière, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9498.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112035/401.

(130136232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

CB Richard Ellis Global Alpha Series S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.904.

Il résulte des résolutions prises en date du 31 juillet 2013 par CBRE Global Investors Asia Holdings B.V., étant l'actionnaire unique de la Société, de reconduire PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B65477, dans ses fonctions de réviseur d'entreprises agréé de la Société et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013111989/13.

(130135862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

CBRE Global Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111990/10.

(130136054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

COPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 3, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 113.735.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Esch-sur-Alzette le 28 juin 2013.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Zénon Bernard pour une durée de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2019.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Gertrud Ruckert pour une durée de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2019.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Aloyse Bisdorff pour une durée de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2019.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur Carlo Wetzel en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer la société «Conseils Comptables et Fiscaux SA» en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Administrateurs:

Monsieur Zénon Bernard, professeur en retraite
demeurant 10, rue Henri Frommes L-1545 Luxembourg
Monsieur Aloyse Bisdorff, professeur ingénieur en retraite
Demeurant 131 Rue J.-P. Michels L-4243 Esch-sur-Alzette
Madame Gertrud Ruckert, employée privée
Demeurant 66, Rue des mines L-4631 Oberkorn

Commissaire aux comptes:

Conseils Comptables et Fiscaux SA,
80, Avenue Charlotte, L-4530 Differdange

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2013.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2013112018/31.

(130136341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Cogeco Cable Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 118.703.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of July,

Before Maître Jean Seckler, civil law notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Cogeco Cable Luxembourg Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, with a share capital of EUR 50,000 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 118.703 (the "Company").

There appeared

Cogeco Cable Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, with a share capital of EUR 194,945,200 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 118.702 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mrs Ekaterina Dublet, jurist, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 500 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to dissolve the Company and put the company into liquidation;
2. Granting full discharge to the managers for the performance of their duties under their mandates;
3. Appointment of Cogeco Cable Luxembourg Holding S.a r.l. as liquidator of the Company; and

4. Decision to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the sole shareholder; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to give full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates that expire today.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint the Sole Shareholder as liquidator.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the Sole Shareholder and under its sole signature, which validly bind the Company, notably borrow money to pay the debts of the Company, mortgage and pledge the assets of the Company and dispose of the properties of the Company.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it have been estimated at about EUR 2,200 (two thousand two hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing party, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatrième jour de juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Cogeco Cable Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 50.000 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.703 (la «Société»).

A comparu

Cogeco Cable Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 194.945.200 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.702 Associé Unique»);

ici représentée par Madame Ekaterina Dublet, juriste, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société et procéder à la liquidation de la Société;

2. Décharge donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;
3. Nomination de Cogeco Cable Luxembourg Holding S.à r.l. en qualité de liquidateur de la Société;
4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans aucune autorisation préalable spécifique de l'Associé Unique, et
5. Divers

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de procéder à la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats qui prennent fin ce jour.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer l'Associé Unique en qualité de liquidateur.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et d'effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, sans aucune autorisation préalable spécifique de l'Associé Unique et sa signature individuelle engage la Société, notamment pour emprunter pour payer les dettes sociales, hypothéquer les biens de la Société ou les donner en gage et aliéner les immeubles de la Société.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 2.200 EUR (deux mille deux cents Euro).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la comparante agissant par l'intermédiaire de leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le prédit mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ekaterina Dublet, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juillet 2013. Relation GRE/2013/2824. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013111971/120.

(130136239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Corso Contracting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.463.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013111976/13.

(130135777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Chez Manu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3813 Schifflange, 33-39, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 177.271.

RECTIFICATIF

L'an deux mille treize.

Le cinq juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné..

A COMPARU:

Monsieur João Manuel DO CARMO FREITAS, restaurateur, né à Amnéville (France), le 21 juillet 1976, demeurant à L-8190 Kopstal, 1A, rue Schmitz.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que lors de la signature de l'acte de constitution de la société à responsabilité limitée "CHEZ MANU", avec siège social à L-3813 Schifflange, 33-39, rue Basse, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 177.271, daté du 23 avril 2013, il y a eu une erreur de plume dans le nom de l'associé, souscripteur et gérant unique:

Dans l'acte de constitution le comparant a comparu comme Monsieur Manuel DE FREITAS au lieu de Monsieur João Manuel DO CARMO FREITAS.

Le présent acte du 23 avril 2013 a été déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 21 mai 2013, référence L130079839, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: João Manuel DO CARMO FREITAS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juillet 2013. Relation GRE/2013/2833. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013112001/29.

(130135771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Chatel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 126.280.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 28 juin 2013

1- Le mandat d'administrateur de Monsieur Lewis LEITH, né le 21 mars 1942 à Bathgate (Royaume-Uni), demeurant à IRL-Delgany, Bellevue Road, a été reconduit pour une durée de trois années.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016.

2- Le mandat d'administrateur de Monsieur Finbarr CALLALY, né le 16 mars 1970 à Dublin (Irlande), demeurant à IRL-Dublin 14, Roebuck Castle Clonskeag, 8, a été reconduit pour une durée de trois années.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016.

3- Monsieur Patrick KINSELLA, dirigeant de sociétés, né le 23 septembre 1965 à Dublin (Irlande), demeurant à F-06250 Mougins, 334 Chemin du Défends, est nommé administrateur pour une durée de trois années.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016

4- La société à responsabilité limitée CG COM S.à.r.l. établie et ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170.203, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013112000/27.

(130135722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

K-Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 7, route Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 179.180.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am zweiten Tag des Monats Juli.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Ist erschienen:

Herr Stefan KRÄMER, Unternehmensberater, geboren am 13. April 1974 in Prüm (Deutschland), wohnhaft in D-54608 Brandscheid, 55, Hauptstrasse.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „K-Consulting S. à r.l.“.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel mit informatorischen Lizenzen.

Der Zweck der Gesellschaft umfasst außerdem die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Sie kann auch in Immobilien, geistiges Eigentum oder jegliche anderen beweglichen oder unbeweglichen Vermögensgüter investieren.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann ihren Gegenstand sowohl in Luxemburg als auch im Ausland verwirklichen, auf alle Arten und gemäß den Modalitäten, die ihr als geeignete erscheinen.

Die Gesellschaft kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert Anteile (100) von je einhundert fünfundsiebzig Euro (EUR 125,-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Dienstag des Monats Juni jeden Jahres um 11.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter zu fassen, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, gebunden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar durch Herrn Stefan KRÄMER, vorbenannt, eingezahlt.

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) steht der Gesellschaft daher von diesem Moment an zur Verfügung. Der Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von neunhundert Euro (EUR 900,-).

Erklärung

Der Kompotent erklärt, dass der unterfertigte Notar sie darüber in Kenntnis gesetzt hat, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der erforderlichen behördlichen Genehmigungen, ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgenden Beschluss gefasst:

a) zum Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Stefan KRÄMER, Unternehmensberater, geboren am 13. April 1974 in Prüm (Deutschland), wohnhaft in D-54608 Brandscheid, 55, Hauptstrasse

b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9999 Wemperhardt, Route Nationale 7, Gewerbepark Wemperhardt. Worüber Urkunde, aufgenommen in Weiswampach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompotenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. KRÄMER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 03 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8533. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 05. August 2013.

Référence de publication: 2013112317/135.

(130136295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Jafar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.278.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112307/9.

(130136771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Jakyval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.188.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112308/9.

(130136490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Kansole Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 138.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112324/9.

(130135691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Kauri Cab Valentina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 295.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 157.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112327/9.

(130135796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Kauri Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 131.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112328/9.

(130135795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Larry II Berlin Hellersdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.369.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112343/9.

(130135842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Jall Fashion Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 156.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013107004/9.

(130129383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Jean Charles Noel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 332, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 45.707.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013107006/9.

(130130219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.
